

ELECTIONS FEDERALES 2024

Cette saison 2024 marque la fin d'un cycle olympique et l'échéance des mandats de 4 ans des comités directeurs de toutes nos structures : clubs, comités départementaux, comités régionaux, délégation nationale Eau Douce et siège de la FFPS.

S'il est une chose indispensable au bon fonctionnement associatif, c'est bien le respect des principes démocratiques au moment de choisir ses dirigeants ! Cette exigence est d'ailleurs essentielle dans le monde du sport où les fédérations sportives bénéficient d'une reconnaissance par l'État ;

Une association sportive, qu'il s'agisse d'un club ou d'une fédération, doit donc respecter scrupuleusement ces principes au risque de ne pas pouvoir bénéficier d'un agrément et, depuis la loi visant à démocratiser le sport en France du 2 mars 2022, de nouvelles spécificités sont venues encadrer un peu plus le sujet, souvent sensible, des élections.

Le vote des clubs

La nouvelle loi a tout d'abord souhaité replacer les clubs au centre du dispositif fédéral et ainsi remédier à certaines dérives susceptibles de mettre à mal la bonne expression démocratique.

La parité dans les instances dirigeantes des fédérations sportives

La démocratie ne pouvant valablement s'exprimer sans égalité, le législateur, dans le prolongement de la précédente loi pour l'égalité réelle des femmes et des hommes a imposé que les instances dirigeantes des fédérations sportives soient composées de manière paritaire.

Les prochaines élections, qui se dérouleront en fin d'année, devront donc scrupuleusement respecter ce nouveau cadre, mais les fédérations ont cependant obtenu une petite « rallonge » concernant ses structures décentralisées : clubs, CD,...qui auront jusqu'à 2028 pour se mettre en conformité.

Le calendrier électoral FFPSed

Ainsi, en complément du courrier du Président en date du 24 Juillet et adressé à l'ensemble des responsables de nos entités, voici les modalités pratiques de mise en œuvre du protocole électoral :

- **7/09/2024** : Election au sein des CLUBS pour renouvellement des instances dirigeantes (pour ceux dont les statuts stipulent un renouvellement au rythme de l'olympiade).
- **21/09/2024** : Election par les Clubs des instances dirigeantes des COMITES DEPARTEMENTAUX
- **4/10/2024** : Renouvellement des instances des COMITES REGIONAUX
- **15/10/2024** : Election du nouveau comité directeur de **LA DELEGATION NATIONALE EAU DOUCE** par les Comités Départementaux qui portent les voix des clubs :
 - 1 voix pour 15 adhérents et 1 voix supplémentaire par tranche de 15 commencées

Sur l'application MY FFPS avec l'ouverture des votes à 14 heures jusqu'à 21 heures

Une Visio à 21 heures pour diffusion des résultats

La date limite de dépôt des listes est fixée au 23 septembre 2024 au soir, délai de rigueur (à l'adresse du Président en exercice)

- **17/12/2024** : Election du **COMITE DIRECTEUR DE LA FFPS** par les clubs sur l'application MY FFPS

Le dépôt des listes avec parité hommes-femmes est fixé au 18 novembre

